15e ANNEE — N° 756 PARAIT LE SAMEDI 2 Septembre 1899

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Le Cabinet et les Anarchistes

Les anarchistes sont en froid avec le gouvernement. Nous avons dit quà' la réunion de la salle Chaynes, M. Cyvoct avait notifié à M. Waldeck-Rousseau qu'il devrait se passer désormais de l'appui des anarchistes, s'il différait l'assaut du fort de la rue de Chabrol.

Nous ne pouvons que soupçonner quelle est, en cette matiére, l'idée de derrière la tête de M. Cyvoct. Un autre compagnon a préconisé l'asphyxie par l'emploi du sulfhydrate d'ammoniaque. Pour M. Cyvoct, il doit pencher pour un moyen plus certain, déjà contrôlé par l'expérience qui fut faite au café Belle-cour. Mais nous en sommes réduits aux conjectures, car M. Cyvoct ne s'est pas prononcé.

Il a voulu simplement, en effet, donner au cabinet un avertissement impérieux ; c'est l'ultimatum d'un ami désabusé, qui ne peut croire à une rupture, qui ne veut pas y croire, qui épuise tous les procédés de persuasion, de la douceur à l'intimidation, avant de prononcer le mots irréparable que disait si drôlement Lavigne à Dailly, dans une piéce du palais-Royal : Fini, nous deux !

Il faut que M. Waldeck-Rousseau se décide, car le délai moral qui lui a assigné M. Cyvoct ne peut être indéfini. Jamais les socialistes n'ont été aussi sages que depuis dix-huit mois. Cette parole est encore de M. Cyvoct, et dès lors comment leur refuser la première chose qu'ils demandent ? Ce serait de l'ingratitude.

Les anarchistes on été les auxiliaires zélés du gouvernement et ils sont tout disposés à lui conserver leur patronage, mais qu'on se hâte d'éxécuter M. Guérin. Leur ambition est modeste ; même certains d'entre eux ont la bonté d'indiquer au gouvernement les moyens d'en finir.

C'est là un trait de générosité très méritoire et qui montre que les anarchistes n'ont à cette heure, d'autre souci, que de pousser le gouvernemet à sortir d'une situation dont le ridicule n'est pas sans atteindre les amis mêmes du cabinet, et ils en sont.

L. M.

REGRETTABLES LENTEURS

Plusieurs journaux annoncent que le conseil de guerre de Rennes entendra vingt nouveaux témoins qui seront cités par la défense et aussi par l'accusation. On finira par se lasser de toutes ces dépositions sans importance et si, comme on nous l'assure, le procés dure jusqu'au vingt septembre, il est suceptible de ne plus interesser personne.

Que l'on consacre des journées entières à l'audition de témoins tels que les généraux Mercier, Billot, Roget, etc., nous le comprenons très bien ; mais que l'on invoque le témoigne d'illustres inconnus qui n'apportent aucune lumière dans les débats, voilà qui est ridicule.

Ce procés qui jette le trouble partout ne dois pas s'éterniser. Il faut au contraire, qu'une solution intervienne dans le plus bref délai ; aussi serions-nous heureux de voir l'accusation aussi bien que la défense ne pas augmenter leur tâche par un zéle superflu.

LE CRÉDIT AGRICOLE

M. Roussel si connu par son dévouement aux choses de l'agriculture et par ses travaux sur les questions agricoles, a fait à Digne une conférence qui aura parmi les cultivateurs de notre région un légitime retentissement.

Il a exposé l'organisation et le fonctionnement du Syndicat National de Crédit Agricole institué en faveur de l'Agriculture délaissée pendant si longtemps au profit de la politique, et qui répond à de si impérieuses nécessités économiques et sociales ; mais il a voulu tout d'abord montrer, autour de nous, les exemples de ce que peuvent les efforts de la mutualité et de l'association.

C'est l'Italie dont la ruine économique semblait, il y a quelques années, à jamais consommée, et où deux mille petits propriétaires, se trouvaient sans abri, sans ressources, sans pain même, expropriés par le trésor qui, pour la rentrée de deux mille lires d'impots, en dépensait trois mille.

Un irrémédiable désordre fût conjuré par le ministre Luzzati qui s'attacha à mettre en pratique le Crédit Agricole, après moins de cinq années, les caisses populaires agricoles, d'Italie disposaient d'un capital de 700 millions, et en avaient prêté 260 à la culture ; en 1898, sur 145.000 francs avancés à des propriétaires pauvres, sans crédit par la banque de Milan sous le nom de "prêt d'honneur" la perte ne s'est élevé qu'à 117 francs, et encore cette somme pourra-t-elle être recouvrée dans les exercices prochains.

C'est l'Allemagne qui est aujourd'hui, au point de vue économique, au premier rang des peuples de l'Europe, grâce au fonctionnement des caisses Schulze organisées pour lutter contre le danger des salaires dérisoires, des salaires "dits de famine" : le capital de début de ces caisses était de cents mille marcs, — leurs opérations s'élèvent, à cette heure, au chiffre de deux milliards et demi !

Ce n'est point qu'on ne sache, chez nous, combien grave est la crise traversée par l'agriculture, et quelle influence désastreuse elle a sur la vie sociale de notre pays ; le législateur a, enfin, écouté les légistimes réclamations du cultivateur Français, et voté depuis quelques années des lois instituant le Crédit Agricole, organisant les caisses régionales, et obligeant la Banque de France a attribuer à ces dernières, à titre d'avance, sans intéret, une somme de 40 millions.

L'Etat ayant ainsi accompli son œuvre de protection légale et d'aide réelle, "il reste, ajoutait le conférencier, aux intérêts agricoles à se grouper pour une œuvre utile et féconde." Ici et là, se sont formées des caisses locales et régionales, on en compte 317 ; il en faudrait 300.000 avec plus de ressource et des moyens d'action plus étendus.

Le Syndicat National va réunir pour le but commun, toutes ces forces et toutes ces volontés ; il apportera à l'agriculteur français, avec un appui moral nécessaire, le secours matériel se traduisant en avances pécuniaires en renseignements sur le dernier état de la science agricole en facillités pour se procurer les instruments nouveaux et les engrais appropriés.

Et l'orateur expliquait qu'on ne se propose pas seulement d'aider à l'institution par toute la France, de caisses régionales, et de mettre à leur disposition les fonds nécessaires pour procurer aux agriculteurs des avances, à long terme, au taux modéré de 3 ou 3.50 pour cent ; le Syndicat National se donne encore pour but le développement et la protection de la petite propriété, et a décidé de consacrer le majeur partie de ses bénéfices ultérieurs à la création de caisses d'assistances, de secours, et de retraites, aussi bien qu'à des œuvres de propagande et de vulgarisation. Les hommes éminents et dévoués, qui ont apporté leur concour à la fondation du Sydicat National savent qu'en protégeant la petite propriété, en solidarisant dans un intérêt commun tous ceux qui possédent de la terre, on pourra supprimer en quelque sorte le parti agrairetoléra : on créera, en outre, force réelle à opposer dans l'avenir aux tentatives de révolution sociale.

Ce discours a été vivement applaudi par l'auditoire.

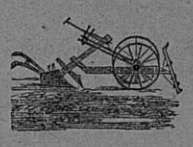

CHOSES AGRICOLES

Fumure des Prairies Naturelles

Si complexe que soit le mélange des plantes qui composent une prairie, on peut pratiquement les grouper en trois catégories : légumineuses, graminées, plantes diverses. Or, les légumineuses ont, pour le bétail, une valeur nutritive très supérieure à celle des graminées et de la plupart des plantes des autres familles : la qualité du fourrage sera donc d'autant meilleure qu'il y aura plus de légumineuses. L'épandage d'engrais phosphatés et d'engrais potassiques ayant justement pour effet, maintes fois constaté, de favoriser le développement des légumineuses, on comprend dès lors toute l'importance qu'il faut attacher à la fumure phospho-potassique des prairies.

L'acide phosphorique est d'ailleurs particulièrement intéressant à considérer, car nos terres, souvent assez riches en potasse, sont toujours pauvres naturellement en acide phosphorique, et nous les appauvrissons davantage encore par nos récoltes.

L'essai suivant, effectué par M Cinot à Claveyson (Drôme), montre tout l'avantage qu'il y a à employer les scories Thomas, comme source d'acide phosphorique. La prairie fut partagée en deux parties, dont l'une reçut 600 k de scories à l'hectare et dont l'autre servit de témoin. Or, la récolte en foin ne fut que de 4,000 kilos sur le témoin et atteignit 6,000 kilos, soit 2000 kilos en plus. sur la parcelle phosphatée.

On se trouvera donc bien de l'emploi des scories Thomas à la dose de 1,000 kilos la première année, si la prairie n'a pas encore été phophatée régulièrement et à la dose de 600 kilos les années suivantes. Dans le cas de terre légeres, on adjoindrait respectivement 600 et 400 kilos de kaïnite apportant la potasse nécessaire.

ON DEMANDE UN CAPITALISTE pouvant engager 30 000 francs dans une affaire sérieuse. Succès assuré. S'adresser au bureau du Journal.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Concert. — Le succés de la Taverne d'Apollon ne s'est pas démenti un seul instant depuis son ouverture. C'est tous les soirs salle comble par un public qui ne cesse d'applaudir les talentueuses et charmantes artistes qui ont nom ; Brunette, Fusette, Hortensia et Yvette.

Nous les plaçons par léttre alphabétiques embarassés que nous serions pour savoir a qui décerner la palme du succés. On nous annonce le départ prochain de cet aimable quatuor féminin et son remplacement par de nouvelles divettes.

Le changement est une bonne chose, mais il ne faut pas en abuser.

Félicitons en terminant Mlle d'Albran, l'excellente pianiste de la Taverne.

Marché d'Aix
du 31 Août 1899

Bœufs limousins	1 25	a	» »»
— Gris	1 17	à	1 22
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 15	à	1 30
— réserve	1 40	à	1 50

Tous les Dimanches à l'Hôtel des Acacias. — Glaces et Sorbets.

P.L.M. — *Billets d'aller et retour collectifs pour familles. — Vacances.* — La Cie P.-L.-M. délivre depuis le premier Août des billets d'aller et retour collectifs pour les familles se rendant aux **Stations thermales et balnéaires ou en vacances.**

L'émission de ces billets aura lieu chaque année du 15 Mai au 15 septembre.

Les billets pour les Stations thermaes et balnéaires sont délivrés dans toutes gares pour un parcours simple d'au-moins 150 kilomètres ; ils sont valables pendant 33 jours.

Les billets de VACANCES sont délivrés à Paris pour toute gare située à 500 kilomètres de Paris au moins ; ils sont valables jusqu'au 15 Novembre.

Le prix du billet collectif s'obtient en ajoutant :

Stations thermales (au moins 4 personnes) au prix de 6 billets simples ordinaires (pour les trois premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 4e personne, la moitié de ce prix pour la 5e et chacune des suivantes.

Bains de Mer (au moins 2 personnes) au prix de 2 billets simples (pour la 1re personne) le prix d'un billet simple pour la 2e personne, la moitié de ce prix pour la troisième et chacune des suivantes.

Vacances (au moins 3 personnes) au prix de 4 billets simples (pour les 2 premieres personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et les suivantes.

© VILLE DE SISTERON

ÉTAT-CIVIL

du 25 Août au 1· Septembre 1899

NAISSANCES

Testanière, Clèmentine Marie Eugénie.

MARAIGES

DÉCÈS

Néant.

Une ouvrière très habile dans tous les travaux de couture, demande du travail à la journée ; prétentions modestes, 0, 75 avec nourriture ; 1 fr. 25 sans nourriture.

S'adresser 13, *rue de Provence.*

AUBIGNOSC

Fête. — C'est demain Dimanche 4 septembre que sera célébrée la fête annuelle de notre gentille petite commune.

Comme les années précédentes, il ne sera rien négligé pour attirer les nombreux étrangers qui ont habitude de venir nous rendre visite ce jour-là.

Au programme habituel, vient s'ajouter cette année un magnifique concours de boules, réservant aux vainqueurs les magnifiques prix suivants :

1° Une prime de 10 fr. et les entrées.

2° Une brebis offerte par M. Laugier, pharmacien à Sisteron.

3° Deux bouteilles de liqueur de marque offertes par M. Marrou, ainé, cafetier à Aubignosc.

A cette occasion nous signalons aux étrangers le coquet établissement de M. Marrou ainé, où ils trouveront avec tout le confort désirable l'accueil le plus empressé.

Les rhumatismes disparaissent. — Orbigny-au-mont (Haute-Marne) le 28 juin 1898. — Durant le cours de janvier dernier, je ressentais fréquement d'assez vives douleurs rhumatismales le long de la jambe droite. A différentes reprises, je me suis frictionnée avec le Beaume Victor et j'ai la satisfaction d'annoncer que depuis ce traitement les douleurs en question ne se sont plus fait sentir. Mlle Cel. FEBVRE (Sig lég).

Pas gogo

Moi, je ne suis point un gogo
Qu'avec la réclame on empaume ;
Si je suis client du *Congo*
C'est qu'il est pur, c'est qu'il embaume.

J. Krasner, au savonier Victor Vaissir.

AUBERGE du TIVOLI

Près du Casino SISTERON

TENU PAR

HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise ; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle a titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions, etc., etc.

AUX 100.000 CHEMISES

3, rue Tapis Vert, MARSEILLE

Vente directe du producteur aux consomateurs.

Série de Chemises repassées à 3 fr. 30 et 4.50

PRIX FIXES

A LOUER

à la Saint Michel

Grand 2me Etage ; Ecurie pouvant servir de remise ou d'Entrepôt et un grenier à foin, situé rue de l'Evéché, attenant a la Chambrette du Cercle de la Fraternité.

S'adresser à M. **PIERRISNARD** *Boulanger à la Baume.*

ÉTUDE DE Me MARTIAL MASSOT

NOTAIRE

LA MOTTE-DU-CAIRE (B-A.)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me Martial MASSOT, notaire à la Motte-du-Caire, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron.

Messieurs Cyprien AILHAUD et Auguste AILHAUD, frères demeurant le premier au CAIRE et le second à CURBANS, canotn de la Motte, ont vendu à l'état pour le compte de l'administrationdes EAUX et FORETS, représenté par Monsieur Mayol maire de la Motte, délégué par Monsieur le Préfet et en présence de Monsieur Dol, inspecteur-adjoint des Eaux et Eorêts délégué par Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts et Monsieur le Receveur de l'Enregistrement des Domaines et du timbre, délégué par Monsieur le Directeur des Domaines du département des Basses-Alpes.

Diverses parcelles de terrains, amplement désignées au dit contrat d'une contenance totale de 60 hectares 47 ares 7 centiares, situées sur le territoire de la commune du Caire formant un corps de Domaine appelé le MALAUP, dont l'acquisition par l'Administration des Eaux et Forêts a été autorisée par décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, moyennant le prix de QUATRE MILLE HUIT-CENT TRENTE-CINQ fr. payables après l'entier accomplissement des formalités hypothécaires au vu et sur la production de toutes les pièces exigées par le réglement sur la comptabilté publique, avec intérêts au cinq pour cent l'an qui courent depuis la date du dit acte jusqu'au jour ou de l'émission du mandat ou si il y a lieu de la consignation à espérer.

Copie collationnée de cet acte à été déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Ce dépôt a été ou sera signifié :

Tant à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Sisteron, qu'aux dames : 1· Zélie PEYRON, épouse de Monsieur Cyqrien Ailhaud ;

2· A Victorine ROCHE, épouse de Monsieur Auguste Ailhaud.

La présente insertion a lieu a l'effet de purger les immeubles vendus a l'Etat par les frères Ailhaud de toutes hypothéques légales connues ou inconnues et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscriptiondans les délais de la loi conformément aux articles 2.193 2.194 et 2.195 du code civil.

MASSOT.

Etude de Me Gaston BEINET,

AVOCAT-AVOUE

à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE

PAR

LICITATION

Il sera procédé le *vingt septembre* mil huit cent quatre-vingt-dix neuf à DEUX heures du soir au palais de justice à SISTERON, devant Monsieur DEMANDOLS, juge commis à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-aprés désignés situés, sur le territoire des communes de PEIPIN, CHATEAU-ARNOUX et CHATEAUNEUF-Val-Saint-Donat, canton de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes.)

PREMIER LOT

1° *Domaine rural* situé sur le terroir des communes de Château-Arnoux et Châteauneuf-Val-Saint-Donat ; consistant en un corps de bâtiment, grenier à foin, remise, cave, hangar, basse-cour, loge à cochon, etc.. confrontant au levant Veuve Guis et vallon, les hoirs Irénée Richaud, Brunet Firmin, Michel Brunet, Michel Jacques ; du nord Martel Pierre, Sylvain Jourdan, Maurel Eugène, Rolland Antoine et autres ; du couchant la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et le vallon de la Peyrouse ; du midi Garçin Victor et ravin.

2° *Terre labourable* au quartier des Bouchières sise sur le terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat ; confrontant du midi Boyer, épouse Brès, du levant les hoirs Richaud, du couchant l'épouse Amon Louis, du nord chemin vicinal No 5.

3me *Terre labourable et vague,* quartier des Chabrières située sur le même terroir, touchant du midi Combe, du couchant Ravin, du nord Barbarin Jean et la commune ; du levant Giraud Joseph et Barbarin Jean.

4me *Terre labourable et vague* même terroir et quartier que dessus ; confrontant du midi Garcin et Courbon Louis, du levant ravin, du midi Giraud Joseph, du couchant chemin.

Mise à prix : Quinze cents francs.
ci . . . . . 1500 fr.

DEUXIEME LOT

1· *Terre vague, Hermas et labour* située sur le terroir de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, quartier des Eaux Marines ; confrontant du nord Jaume Marius ou les hoirs Moynier, du levant et du midi Giraud Joseph et la commune, du couchant Meynier Rémy, ravin et autres.

2· *Terre* en nature de bois, dite blâche, sise au même terroir et quartier des Eaux Marines ; confrontant du midi levant et couchant la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 francs.

Les immeubles désignés sous les deux premiers lots font parti de la même exploitation et composent le domaine des Berly.

Après la vente en détail des deux lots il sera procédé à la vente en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles.

TROISIÈME LOT

Terre labourable et pré, située sur le terroir de Châteauneuf-V-S-D. quartier des Bouchières ; confrontant du nord veuve Richaud, du couchant ravin, du nord Gaubert Victor du levant Heyriès et autres.

Mise à prix : Deux cents francs
ci . . . . . 200 francs.

QUATRIEME LOT

Maison avec petit jardin sise sur le terroir de la commune de Peipin, portée au plan cadastral sous les numéros 20 et 21 de la section D. se composant d'un magasin avec cave, terrasse, régale, premier étage, deuxième étage et galetas au dessus, confrontant du nord Guigues François, du couchant la grande rue, du midi veuve Sappe et Bontoux Jean, du levant Bontoux Jean et autres.

Mise à prix : Cinq cents francs.
ci. . . . . 500 francs.

CINQUIEME LOT

Propriète en nature de labour et olivette sise sur le terroir de la commune de Peipin au quartier des Pommières, portée au cadastre sous le numéro 98p. de la section C, d'une contenance 29 ares 60 centiares, confrontant du nord Arnaud Jean-Baptiste, du couchant Baille François, du midi veuve Jullien, du levant ravin des pommières.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 francs,

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur André BERTIN et de la Dame Philippine THOME, son épouse.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron en date du deux août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Elle est poursuivie :

A la requête de Madame Anaïs BURLE, épouse de Monsieur Sabin Borel rentier, demeurant et domicilié à Sisteron, agissant en qualité de créancière, et de Monsieur Sabin Borel, tant en qualité de mari que comme cessionnaire de Eugène BERTIN directeur d'usine à la Tour du Pin.

Contre :

1· La dame Maria RICHAUD, épouse de Joseph Mataglia entrepreneur à Mane et le sieur Mataglia en qualité de mari pour assister et autoriser son épouse.

2· La dame Louise RICHAUD, épouse du sieur Aubert, coiffeur à Sisteron et le dit Aubert en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, ayant pour avoué Me BONTOUX ;

Et encore contre : le sieur Paul RICHAUD, soldat au 55me de ligne à Aix ayant pour avoué Me BEINET.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le 30 août 1899.

Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron, le 31 août 1899, Fo 60 Case 12. Reçu 1 fr 88 cent décimes compris

Signé : CORBEIL.

Etude de Me HEIRIÈS, notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

Sucr de Mes Chauvet et Audibert

Licitation Amiable

Le DIMANCHE vingt-quatre septembre mil huit cent quatre vingt-dix-neuf, à DEUX heures du soir, en l'étude et par le ministère de Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

VENTE

AUX ENCHÈRES

Publiques et Volontaires

des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de M. Clair RIVAS.

DESIGNATION

PREMIER LOT

Petit Domaine en nature de labour et vague avec bastidon, sis à Sisteron, quartier de Sarrebosc : contenant 3 hectares environ, confrontant du levant Put et chemin, du midi Lieutier, hoirs Allibert, Clément et Figuière, du couchant Bégou et Put et au nord Put.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 francs.

DEUXIÈME LOT

Bosquet à Sisteron, quartier de Gâche, contenant 80 ares environ, confrontant du levant terrain communal, du midi et nord Massot et du couchent Richaud.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 francs.

TROISIEME LOT

Bosquet au même quartier, conte-

© VILLE DE SISTERON

nant 16 ares environ, confrontant du levant Richaud, du midi Massot du couchant Moullet et du nord Pascal.

Mise à prix : Cent francs.

ci . . . . . 100 frrncs.

QUATRIÈME LOT

Labour à Sisteron, quartier de Sarrebosc ou du Devens, contenant 20 ares environ ; confrontant du levant Pascal, du midi, couchant et nord vallon.

Mise à prix : Cinquante francs.

ci . . . . . 50 francs.

CINQUIEME LOT

Labour à Sisteron, quartier de Sarrebosc, appelé vigne de Fauris ; contenant 20 ares environ, confrontant du levant terrain communal, du midi Turcan, du couchant et du nord chemin.

Mise à prix : Quinze francs.

ci . . . . . 15 francs.

SIXIEMELOT

Labour arrosable à Sisteron, quartier du Plan ; contenant 12 ares environ ; confrontant du levant Bontoux, du midi de Barlet, du couchant Bougarel et du nord Eysseric.

Mise à prix : Trois cents francs.

ci . . . . . 300 francs.

SPTIEME LOT

Labour à Entrepierres, quartier du Baumas ; contenant 24 ares environ, confrontant du levant et du nord Tamisier, du couchant et midi chemin.

Mise à prix : Cinquante francs.

ci . . . . . 50 francs.

HUITIEME LOT

Maison à Sisteron, rue Font-Chaude, composée de cave, écurie au rez-de-Chaussée, deux chambres avec cabinet au premier étage ; confrontant du levant et couchant rues, du midi Mieule et du nord Soulet.

Mise à prix : Cinquante francs.

ci . . . . . 50 francs.

ABLOTISSEMENT

Après l'adjudication des huit lots il sera procédé à une nouvelle mise aux enchères en UN SEUL LOT sur la mise à prix formée en additionnant lès prix auxquels ces immeubles auront été adjugés sur la première mise en vente. S'il ne se présente aucun acquéreur sur l'ablotissement, la première adjudication sera définitive, si sur la deuxième adjudication il survient un acquéreur, la surenchère du dixième ne pourra être mise que sur les lots réunis.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me HEIRIES dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÉS.

A VENDRE A L'AMIABLE

Une Propriété

Au quartier des Bons-Enfants

S'adresser à M. Pascal Auguste

Etude de Me JOURDAN

Notaire

à NOYERS-sur-JABRON (B.-A.)

PURGE

d'Hypothéques Lègales

Suivant contrat passé devant Me JOURDAN, notaire à Noyers le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron.

Messieurs Pierre-Antoine de BERMOND DE VAULX et Roger-Marie J.-H. de BERMOND DE VAULX, oncle et neveu, propriétaires rentiers demeurant l'un et l'autre à Noyers.

Ont vendu conjointement à l'Etat pour le compte de l'administration des EAUX ET FORETS, représenté par M. Imbert, maire de Noyers, délégué par Monsieur le Préfet, et en présence de Monsieur Dol, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, délégué par Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts et Monsieur le Receveur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre délégué par Monsieur le Directeur des Domaines du département des Basses-Alpes.

Diverses parcelles de terrains d'une contenance totale de 180 hectares 53 ares 21 centiares, situées sur les territoires des communes de VALBELLE et de NOYERS-sur-Jabron, constituant principalement le domaine rural dit de la Graye, lieux dit la fléouge, les Ourmes, la Rouberade de l'Adrech, la Rouvière, la Fayé, sous le Jas de Latil, Jas nouveau, Collet des Ourmes, la graye, pas du Drayas, le Périé, Fortunéou, Clos de Parnet, la Combe, Sumiou, le pas des portes et Pellegrine, tel que le tout a été amplement désigné au dit contrat, dont l'acquisition par l'Administration des Eaux et Forêts a été autorisée par décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, moyennant le prix de DIX-HUIT MILLE CINQUANTE-DEUX francs, payables après l'entier accomplissement des formalités hypothécaires au vu et sur la production de toutes les piéces exigées par le réglement par la comptabilité publique avec intérêts au cinq pour cent l'an qui courent depuis la date de l'émission du mandat ou si il y à lieu de la consignation a espérer.

Copie collationnée du contrat de vente sus-énoncé a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Sisteron suivant acte de dépot en date du vingt-quatre août mil huit cent qutre-vingt-dix-neuf.

Ce dépot a été siguifié à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de Sisteron.

La présente insertion a lieu a fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent les grever, les immeubles ci-dessus désignés vendus à l'Etat, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscrpition dans les délais de la loi conformément aux articles 2.193, 2.194 et 2.195 du code civil.

Pour extrait :

JOURDAN.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 31 Août 1899

Le Marché dans son ensemble est meilleur, et des transaction plus actives font prévoir une reprise des affaires qui se manifeste déjà sur nos rentes en hausse sensible.

La tendance est assez bonne sur les établissements financiers se sont bien maintenus. Le crédit foncier à 760 le Comptoir national d'escompte à 600. le crédit lyonnais à 956, la Société Générale à 599, la Banque française d'émission à 120. la Banque spéciale des valeurs industrielles à 77.

La société électrique de France constituée par la Banque Nationale de l'industrie à fournir la lumière et des transports électriques à des prix très avantageux aux moindres communes.

La minerve Sté des petits fromages de gruyère surfins, qui est de donner plus d'extension à sa fabrication, sont très demandés à 33 frs.

Le succès toujour croissut du Combat naval est justifié non seulement par la beauté du spéctacle mais encore par les commodités donnés aux spectateurs, aussi les actions ne tarderont pas à dépasser le cours actuel de 59 frs.

Quant aux dix émes d' action de Paris en 1400 ils sont très avantageux 69 59 les résultats obtenus cette année sont trés satisfesants et font prévoir pour l'année prochaine, des bénéfices fort rénumérateurs.

Chemins de Fer Français invariables.

60 années de succès

Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894

Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

Exposition nationale ROUEN 1896

Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Le seul Alcool de Menthe Véritable

BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraicheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.

ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dysenterie, la Cholérine ; dissipe les Maux de cœur, de tête, d'estomac.

EXCELLENT *aussi pour la* Toilette *et les* dents.

SE MÉFIER des IMITATIONS

EXGIER LE NOM DE RICQLÈS

Le gérant : A. TURIN.

BRONCHITE CHRONIQUE

Une bronchite aiguë qui avait résisté plusieurs années à de nombreux remèdes et guérie radicalement par l'Emulsion Scott, tel est le résumé de la lettre suivante, que nous vous prions de lire :

« Marseille, le 12 février 1898.

« Messieurs, depuis plusieurs années déjà, j'étais atteinte d'une bronchite chronique dont je souffrais continuellement. Aussi est-ce avec une crainte trop justifiée que je vis, cette année, approcher les premiers froids, car je fus obligée de m'aliter, exténuée par une toux continuelle et des sueurs nocturnes ; sans appétit, je m'affaiblissais de jour en jour, sans savoir que faire, les nombreux remèdes déjà employés jusque-là ne m'ayant donné aucun soulagement.

Madame CHATEL

« C'est à ce moment que j'essayai votre Emulsion Scott, dont je ne tardai pas à ressentir les bienfaisants effets.

« Dès les premiers jours du traitement, l'appétit et les forces revinrent : aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer mon parfait rétablissement, grâce à l'emploi de votre excellente préparation. Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sentiments de sincère reconnaissance. Signé : Mme Chatel, Institutrice à l'Ecole de la rue Sainte-Sophie. »

Beaucoup de malades atteints d'une affection chronique de la gorge ou des poumons suivront certainement l'exemple de notre aimable correspondante, et béniront le jour où ils auront commencé l'usage de l'Emulsion Scott, car tous ceux qui ont employé cette préparation ne se lassent pas d'exalter les bienfaits qu'ils en ont retirés. L'Emulsion Scott, est, à la fois aliment, par l'huile de foie de morue et la glycérine, et médicament par les hypophosphites de chaux et de soude. Son efficacité ne se borne pas au système respiratoire, elle s'étend encore à l'anémie, à la scrofule, au rachitisme, à tous les maux de faiblesse, aussi bien pour les enfants, que pour les adultes et les vieillards.

Echantillon sera envoyé franco contre 50 centimes de timbres adressés à : Delouche et Cie, 14 rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE DÉPART

MAISON RAVOUX

SUCCESSEUR D'ESTELLON

Place de la Mairie, Sisteron.

TOILES, NOUVEAUTÉS

ARTICLES CONFECTIONNÉS

GANDS SUCCES en 1896, 1897, 1898

Premier Prix de Viticulture en 1897

Un grand diplôme d'honneur, deux médailles de bronze, deux médailles d'or en 1898

CONTRE LE MILDIOU ET LE BLACK-ROT

SULFATEUR LIQUIDE TARDIEU

Bouillie à l'ammoniure de cuivre toute préparée en bouteilles et en bonbonnes

Contre l'Oïdium

Soufre Liquide Nicotiné Insecticide

Bouillie à l'oxy-sulfure sulfuré de Calcium combiné en bouteilles et en bonbonnes

Prêt à pulvériser avec le pulvérisateur, suprimant la souffreuse, soufflets et appareils spéciaux, Prod. 4000 bouteilles : 5000 dépositaires ; 45 entrepôts en France et à l'étranger ; demandez la notice explicative. Laboratoire, usine et siège social à **PRAUTHOY (Haute-Marne).** On accepte un seul agent revendeur, par commune vignoble, sous référence. *Entrepôt à Digne;* M. Noël Ailhaud, Nég

SISTERON-JOURNAL EST EN VENTE à MARSEILLE chez Madame GRA. Cours Belzunce. à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau à TOULON, Chez Mme ROLLAND KISQUE N° 2 — BOULEVARD D'STRASBOURG

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

BIJOUTERIE, HORLOGERIE

ORFÉVRERIE, OPTIQUE

GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE

OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL

Orfévrerie, Argent et Ruotz 1e titre

DIAMANTS ET PIERRES FINES

Spécialité pour Corbeille de Mariage

BIJOUX DES ALPES

Horlogerie Garantie de Paris, Besançon

ET GENÈVE

INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES

LUNETTERIE FINE DE MOREZ

Longues vues et Jumelles choix supérieur

RÉPARATIONS TRÈS SOIGNÉES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

© VILLE DE SISTERON

Pharmacie Centrale. — Droguerie

MEDAILLE D'OR -- DIPLOME D'HONNEUR — HORS CONCOURS

D. LAUGIER

47, Rue Droite, SISTERON 47, Rue Droite

Dépôt Général des EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères
Et de toutes spécialités Pharmaceutiques

Fabrique de Produits Vétérinaires spécialisés

BANDAGES — BAS POUR VARICES
DOUCHES D'ESMARK
INJECTEURS, IRRIGATEURS, ETC.

Notre nombreuse Clientèle est assurée de toujours trouver à la Pharmacie, des produits irréprochables de 1re qualité et une grande modicité dans les prix. — Les ordonnances de MM. les docteurs sont dans leur préparation l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES **CUSENIER**
A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER
TONIQUE. **LE SEUL VRAI** APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER
NATURELLE
A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PHARMACIE DE PREMIÈRE CLASSE
ANCIENNE PHARMACIE GABERT

PRODUITS CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES — DROGUERIE

A. FERRAND

Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole supérieure de Montpellier
SISTERON, Rue de Provence (A coté de l'Epicerie Marseillaise)

DÉPOT
- Spécialités Pharmaceutiques
- Parfumerie Hygiènique
- Produits Vétérinaires

EAUX MINÉRALES
Françaises et Etrangères
OBJETS DE PANSEMENTS
PRODUITS ANTISEPTIQUES

Accessoires de Pharmacie
Bandages, Bas pour varices
DOUCHES, INJECTEURS, IRRIGATEURS

ANALYSES CHIMIQUES -- MÉDICALES -- INDUSTRIELLES & AGRICOLES

SPÉCIALITÉS DE LA MAISON
- Sirop contre la coqueluche
- Baume contre les cors
- Injections contre les écoulements
- Mixture anti-gastralgique
- Baume dentaire
- Lotion contre la chute des cheveux
- Gouttes anti-anémiques
- Présure liquide - Eau dentifrice
- Cachets anti-névralgiques
- Vin reconstituant
- Pommade contre les hémorroïdes
- Sirop vermifuge
- Tœnifuge contre le ver solitaire
- Eau de Cologne et de Quinine
- Produits Photographiques

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
Adopté par toutes les Célébrités médicales du monde entier. — Exiger la Véritable Marque

---

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS
AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863,
48, Boulᵈ Sébastopol, 48, Paris. — L. ANDRÉ & Cie.

MAUX DE JAMBES

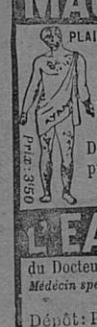

PLAIES VARIQUEUSES ou réputées incurables
VARICES, ULCÈRES
DÉMANGEAISONS
DARTRES, ECZÉMAS
et toutes maladies de peau
Des milliers de preuves de guérisons promptes et radicales de cas désespérés
Soulagement immédiat par

Prix : 3f50

L'EAU SOUVERAINE
du Docteur E. BARRIER, de la Faculté de Paris
Médecin spécialiste des maladies de la peau, Lyon, 6, r. St Côme
CONSULTATIONS GRATUITES
Dépôt : Phie de l'Eléphant. Lyon, 6, r. St-Côme

Dépôt à Sisteron : Pharmacie FERRAND

AVIS AUX BLANCHISSEUSES !!

DEMANDEZ PARTOUT
Le savon "LE MOISSONNEUR"
Léon MICHEL, fabricant
SALON (BOUCHES-DU-RHONE)

Représenté par F. COULON
SISTERON (Basses-Alpes.)

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime
Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer. Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — **Un An : 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS**

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**
SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (250 gravures) franco 0.85 c.
A. TIERSOT Constructeur Brev. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1889-1891-1892-1893.

Le Gérant, | Vu pour la légalisation de la signature ci-contre | Le Maire,

© VILLE DE SISTERON